

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

Commune de SALIES
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT

du 20 mars 2023

CANTON
Albi-Sud

L'An deux mille vingt-trois et le vingt mars

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 14 mars 2023**, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 9

Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et David FERRÉ.

Excusés : Bernard TOMINET, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE

Monsieur le Maire expose :

Inspirées des aires marines éducatives, les aires terrestres éducatives confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen.

Les élèves de la classe de CM de l'école de Saliès souhaitent obtenir le label « aire terrestre éducative ». Pour ce faire, ils ont choisi de devenir responsables d'une zone située derrière le stade, à proximité des ruches. Grâce à ce projet ils souhaitent acquérir les connaissances sur cet espace et le patrimoine naturel, rencontrer des professionnels de savoir connaissant ce lieu et proposer des actions de protection et de valorisation sur cette aire terrestre éducative.

Avec ce label, les élèves pourront acquérir de nouvelles connaissances sur la faune et la flore.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

SOUTIENT la demande de labellisation « Aire terrestre Educative » des élèves de la classe de CM de l'école de Saliès.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20 mars 2023.

Le secrétaire de séance



Le Maire

Jacky MIQUEL

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 23 MARS 2023